



# **Addendum à la Position de l'UICN sur des points particuliers de l'ordre du jour**

## **Convention sur la diversité biologique**

**Quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT-14), du 10-21 mai 2010, Nairobi, Kenya et Troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (WGRI3), du 24 -28 mai 2010, Nairobi, Kenya**

### **Examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (Point 3.1.1 de l'ordre du jour)**

Parce qu'elles abritent les sources de nombreux cours d'eau, les montagnes sont essentielles à la fourniture d'une multitude de services écosystémiques, y compris l'approvisionnement en eau douce pour les populations et les habitats en aval, et jouent un rôle fondamental dans la sécurité alimentaire des communautés exposées au changement climatique. L'UICN se félicite des progrès accomplis dans la protection du biome montagnard, sachant qu'environ 14,4 % du biome de systèmes montagneux mixtes sont désormais protégés. Il importe néanmoins de constater que tous ne sont pas des aires protégées gérées efficacement. En outre, beaucoup d'écosystèmes de montagne restent mal représentés dans le réseau mondial des aires protégées, y compris les aires de conservation communautaire.

Les montagnes hébergent près de la moitié des espèces (et des sites) « Alliance for zero extinction » (Alliance extinction zéro), partant, de nombreuses zones clés pour la biodiversité et d'importance pour la conservation. Créer, reconnaître officiellement et gérer efficacement, d'ici à 2015, un grand nombre d'aires de conservation de la connectivité à grande échelle dans les montagnes des 8 domaines biogéographiques de la planète apporterait une contribution de taille à la conservation de la

biodiversité et une réponse stratégique au changement climatique.

L'efficacité de la conservation du biome montagnard exige une cohérence entre la mise en œuvre du Plan stratégique révisé et celle des nombreux programmes de travail et questions transversales existant au sein de la Convention. Les recommandations de l'UICN relatives aux Programmes de travail sur les aires protégées, à la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, ainsi qu'à la biodiversité et aux changements climatiques, revêtent une importance particulière pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les écosystèmes de montagne. Il existe de nombreux obstacles à la mise en œuvre du Programme de travail sur la diversité biologique des montagnes et à la réalisation du but 1.2 (protection de la diversité biologique des montagnes). L'UICN appuie fermement les voies et moyens définis à cet égard dans le document portant la cote UNEP/CBD/SBSTTA/14/2.

Il est essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives régionales pour améliorer la conservation du biome montagnard. L'UICN prie instamment les Parties d'identifier les zones clés pour la biodiversité des montagnes et, le cas échéant, de recourir à de telles initiatives pour promouvoir la coopération transfrontières. La réussite des projets de conservation de la connectivité à grande échelle peut contribuer à préserver l'intégrité de l'écosystème tout en appuyant les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Ces approches exigent des Parties qu'elles renforcent les synergies entre les

organismes actifs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, du développement économique et de la conservation de la biodiversité.

À cet égard, l'UICN recommande *Natural Solution: Protected areas helping people cope with climate change* (2009, UICN-CMAP, The Nature Conservancy, PNUD, Wildlife Conservation Society, Banque mondiale et WWF), afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle potentiel des aires protégées dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

En outre, la publication en 2010 de *Connectivity Conservation Management – A Global Guide*, dans le cadre du thème *Mountains Biome and Connectivity Conservation* (Biomes de montagne et conservation de la connectivité) de la CMAP, offre des conseils pratiques aux gestionnaires d'aires protégées sur les moyens de contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets.

L'UICN prie instamment l'OSASST-14 de recommander que la CdP10 invite les Parties, les autres gouvernements, les populations autochtones et les communautés locales, ainsi que les organisations compétentes, à :

- ✓ améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées de montagne existantes ;
- ✓ établir de nouvelles aires protégées gérées efficacement, conformément aux Programmes de travail sur les aires protégées et sur la diversité biologique des eaux intérieures, ainsi qu'à l'Article 10

(utilisation durable) de la CDB, afin de sauvegarder les zones de biodiversité les plus sensibles des écosystèmes de montagne ;

- ✓ mettre en place des couloirs de conservation, des réseaux écologiques et des systèmes d'aires protégées de montagne transfrontières, tenant compte de la nécessité d'intégrer les aires protégées à des paysages plus vastes et aux objectifs des systèmes écologiques, sociaux et économiques environnants ;
- ✓ réduire la déforestation et promouvoir la restauration écologique des écosystèmes forestiers et des zones humides de montagne dégradés, afin d'améliorer la fourniture de services écosystémiques essentiels ;
- ✓ étudier les effets qu'ont les changements climatiques, ainsi que les mesures prises pour s'adapter à ces effets et les atténuer, sur les milieux montagneux et sur la biodiversité, afin d'élaborer des stratégies d'adaptation durables ; et
- ✓ reconnaître et intégrer les activités qui relient les stratégies de gestion des hautes et des basses terres afin d'offrir des options d'adaptation telles que : l'aménagement des bassins versants de montagne, la mise en place de couloirs de migration pour garantir la connectivité tant verticale qu'horizontale, la création d'aires protégées, la restauration des écosystèmes dégradés, la prévention de la déforestation et la réduction de la pression humaine sur la diversité biologique.